



Mairie
de
ROLLEVILLE
76133

EXTRAIT DU REGISTRE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 19 h 05, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de :
Pascal LEPRETTRE.

DATE DE CONVOCATION :

30/11/2021

Étaient présents :

Mesdames ATHANASE, BASILLE, BIERRE, ENGRAND
FUSEAU, PICARD
Messieurs LEPRETTRE, DURAND, HAMEL,
LAMOURETTE, PALFRAY, ROUSSEAUX.

DATE D'AFFICHAGE :

IDEM

Absents excusés :

Madame N. MICHAUX a donné pouvoir à P. PICARD
Monsieur G. FERET a donné pouvoir à P.LEPRETTRE
Monsieur Guillaume LECROQ

NOMBRE DE CONSEILLERS :

Secrétaire : Mr Christopher DURAND

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 14

Le procès- verbal de la séance du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité

4.1

ADMINISTRATION GENERALE

Convention et tarif publicitaire imprimeur

P. LEPRETTRE explique que la Commune édite tous les ans un bulletin municipal dans lequel figure les activités de l'année passée. Le bulletin est édité par un imprimeur et financé par des encarts publicitaires. Le conseil municipal avait défini, lors de sa séance du 10 juillet 2013, les engagements de chacun sous forme de convention. La commission Communication a retenu la proposition de l'Imprimerie ITO au Havre.

Les tarifs des encarts publicitaires seront les suivants :

Entreprise Rollevillaise	Format 1/12	60€ HT
Autres entreprises	Format 1/8	110€ HT
Autres entreprises	Format 1/6 ou 1/4	150€ HT

Il précise que les annonceurs sont de moins en moins nombreux. Le nombre d'édition a été réduit les années précédentes mais cependant un reste à charge est à financer par la Commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec l'imprimerie ITO et de retenir les tarifs ci-dessus pour les encarts publicitaires.

5.1

INTERCOMMUNALITE

CU – Convention de création maintien et d'entretien d'aménagements d'hydraulique douce

P.LEPRETTRE explique qu'en vue de diminuer l'érosion et les ruissellements agricoles, de limiter les conséquences des inondations et de préserver la qualité de la ressource en eau souterraine et superficielle, la Communauté Urbaine entreprend un programme de création d'entretien d'aménagements d'hydraulique douce type mares et linéaires (haie, fascines, talus busés, noues fossés, ...). Ce programme de travaux a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général par arrêté préfectoral du 30 avril 2021. Dans ces conditions, la Communauté Urbaine se porte maître d'ouvrage de travaux d'aménagements d'hydraulique douce sur des propriétés privées (parcelles agricoles et non agricoles). Au Lorient, sur les parcelles ZB21 et ZB30, les ruissellements s'écoulant sur le talweg s'accumulent et forment une ravine importante. Les limons s'étant déposés en aval des parcelles ont modifié l'écoulement de l'eau, qui se dirige désormais dans une propriété, dégradant l'entrée au niveau du portail. Une couche importante de limons se retrouve également sur la route et dans un ouvrage où se trouve une bétouille. Ce talweg rejoint ensuite la rivière (Lézarde) en traversant la commune de Rolleville.

Les parcelles agricoles sont séparées par une petite parcelle communale sur laquelle une partie du projet est prévue.

L'objectif du projet est de réaliser :

- Une haie hydraulique de 310ml sur la parcelle communale et agricole pour une partie, perpendiculairement à l'axe de ruissellement afin de favoriser la sédimentation.
- Un fossé parallèle à la haie sur la parcelle communale afin qu'il tamponne et diffuse les ruissellements, favorisant également l'infiltration.
- Une noue enherbée dans la parcelle agricole ZB30 afin de canaliser les ruissellements et limiter l'érosion de la parcelle. Cette noue rejoindrait le bassin en aval et recréerait le passage d'eau initial.

Afin de contracter les engagements de chacun, il est nécessaire d'établir une convention entre la Communauté Urbaine et les propriétaires des parcelles dont la Commune de Rolleville.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- **d'approuver la convention relative à la création, maintien et entretien d'aménagements hydraulique douce type noue enherbée et fossé sur la commune de Rolleville.**
- **d'approuver la convention relative à la création, maintien et entretien d'aménagements hydraulique douce type haie arbustive double sur la commune de Rolleville.**
- **d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions.**

10.1

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Repas des Agents

P. LEPRETTRE explique que la crise sanitaire oblige la Commune à annuler la réception des agents prévue le mercredi 15 décembre. Cependant, un repas sera offert à chaque agent. Il sera à retirer chez les Commerçants Rollevillais.

10.2

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Manifestation de Noël

P. LEPRETTRE explique que depuis quelques années la Commune a pour habitude d'accueillir le père Noël, avec une restauration en partenariat avec les parents d'élèves. Avec la crise sanitaire, cette année aucune restauration ne sera possible durant la manifestation.

10.3

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fabrication de sablés

P. LEPRETTRE explique le CCAS a proposé que la fabrication des sablés pour le colis des anciens se fasse avec l'aide des enfants de l'école.

10.4

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Vœux du 12 janvier

P. LEPRETTRE explique que la traditionnelle réception des vœux sera annulée. Une vidéo sera mise en ligne sur les réseaux sociaux.

10.5

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Réunion voirie avec la Communauté Urbaine

P. LEPRETTRE explique qu'une réunion s'est tenue en Mairie pour évoquer les projets de travaux de voirie pour les années à venir. Concernant le parking rue Barbanchon, la Commune a proposé de décaler ce projet qui a déjà pris beaucoup de retard. En effet, le changement de propriétaire du terrain Gosselin va permettre à la Commune de revoir l'aménagement de ce parking avec un projet mieux adapté. Autre sujet, les travaux de démolition et d'aménagement de la maison Blanchemin seront pris en charge par la Communauté Urbaine courant 2023

10.6

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Site Lebret

P. LEPRETTRE explique qu'un accord a été trouvé avec la famille Lebret. La signature de la vente devrait se faire courant janvier. La commune va travailler avec la Communauté Urbaine pour reprendre le cahier des charges, et lancer la consultation courant 1^{er} trimestre 2022. A la fin de l'année 2022 le terrain pourra être dépollué et démolir pour accueillir les nouvelles constructions.

La séance est levée à 20H10.